DÉCISION (PESC) 2017/2438 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 19 décembre 2017

portant nomination du chef de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) (EUMM GEORGIA/1/2017)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2010/452/PESC du Conseil du 12 août 2010 concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) ([1]), et notamment son article 10, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de la décision 2010/452/PESC, le Comité politique et de sécurité est autorisé, conformément à l'article 38 du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia), notamment la décision de nommer un chef de mission.

(2) La décision (PESC) 2016/2238 du Conseil ([2]) a prorogé le mandat de l'EUMM Georgia jusqu'au 14 décembre 2018.

(3) Le 15 décembre 2017, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer M. Erik HØEG en tant que chef de la mission EUMM Georgia du 15 décembre 2017 au 14 décembre 2018,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Erik HØEG est nommé chef de la mission de l'EUMM Georgia pour la période allant du 15 décembre 2017 au 14 décembre 2018.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 15 décembre 2017.

Fait à Bruxelles, le 19 décembre 2017.

Par le Comité politique et de sécurité

Le président

W. STEVENS

([1]) JO L 213 du 13.8.2010, p. 43.

([2]) Décision (PESC) 2016/2238 du Conseil du 12 décembre 2016 modifiant la décision 2010/452/PESC concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia) (JO L 337 du 13.12.2016, p. 15).